

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2022

À 19 h 00

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-23 - ABRI-BUS - Réhabilitation de l'abri-bus et de ses abords -Demande de subvention FDEC 2023

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

N°2022-24 - ABRI-BUS - Requalification d'un abri-bus en local technique associatif - Contrat architecte - Permis de construire

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

N°2022-25 - VOIRIE - Route des Méry - Création d'un réseau d'eaux pluviales - Demande de subvention FDEC 2023

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

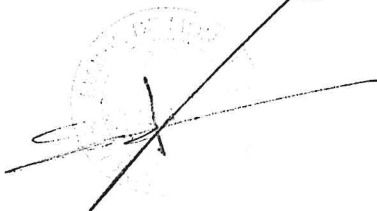
N°2022-26 - VOIRIE - Enrobé cheminement piéton RD 925 - Demande de subvention FDEC 2023

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1 (Porrovecchio Marc) Abstention : 0

A MONTHION, le 25/10/2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Département de la Savoie

MAIRIE DE MONT HION

Arrondissement et Canton
d'Albertville

Code Postal : 73200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-23

Le 24 octobre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Bouzon Stéphane, Crérier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Di Marzo Monia,

Secrétaire : Lopez Yannick

RÉHABILITATION DE L'ABRI-BUS ET DE SES ABORDS - DEMANDE SUBVENTION FDEC 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'abri-bus consiste à une requalification de ce bâtiment en local technique associatif et l'aménagement de ses abords.

Considérant l'estimation des travaux proposée par les entreprises :

- A Concept VRD de Verrens Arvey : 62 860.00 € H.T (soit 75 432.00 € T.T.C)

- Sarl COMBAZ et Flis de Gilly Sur Isère : 29 803.83 € H.T (soit 35 763.40 € T.T.C)

Pour un total de : **92 663.83 € H.T** (soit 111 195.40 € T.T.C)

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'abri-bus pour une requalification du bâtiment en local technique associatif et de ses abords.

ACCEPTE le montant des travaux s'élevant à **92 663.83 € € H.T** (soit 111 195.40 € T.T.C).

SOLLICITE auprès de M le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présenterait comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Subvention de l'Etat - DETR (prochainement)
- Autofinancement de la Commune

S'ENGAGE à commencer les travaux au cours de l'année qui suit la date de l'arrêté de l'octroi de la subvention.

DEMANDE la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi de cette subvention.

CHARGE M. le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 24 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301704-20221024-2022102423-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Publication : 28/10/2022

Département de la Savoie

MAIRIE DE MONTHION

Arrondissement et Canton
d'Albertville

Code Postal : 73200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-24

Le 24 octobre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Bouzon Stéphane, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Di Marzo Monia

Secrétaire : Lopez Yannick

**REQUALIFICATION D'UN ABRI-BUS EN LOCAL TECHNIQUE ASSOCIATIF -
CONTRAT ARCHITECTE - PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-59 en date du 26/11/2020 approuvant le projet de valorisation urbaine consistant à l'aménagement de l'abri-bus place du Moulin et du secteur dit « Les granges ».

Le Conseil municipal avait retenu le cabinet d'architecture REY-GAGNEUX Jean-Philippe et FROGER Jacky de Corenc 38700 - 48, avenue du Grésivaudan pour l'étude préliminaire (phase I). Cette étude préliminaire a été réalisée et payée.

Considérant le montant total élevé des travaux du projet, le maire propose à l'assemblée de l'abandonner et suggère la seule réalisation d'une requalification de l'abri-bus place du Moulin en local technique associatif.

Cette réalisation nécessite une mission de dépôt d'un dossier de permis de construire.

Il propose le contrat d'architecture établi par le cabinet d'Architecture REY-GAGNEUX Jean-Philippe et FROGER Jacky pour un montant s'élevant à 8 100,40 € H.T (soit 9 720,48 € TTC).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abandonner le projet initial « Valorisation urbaine – Aménagement de l'abri-bus place du Moulin et du secteur dit « les Granges ».

ACCEPTE le seul projet de Requalification d'un abri-bus en local technique associatif.

APPROUVE le contrat d'architecture pour un montant d'honoraires de 8 100.40 € H.T (soit 9 720,48 € T.T.C).

AUTORISE et **CHARGE** le Maire du suivi du dossier, de la présentation du permis de construire jusqu'à l'obtention de celui-ci, des signatures sur toutes les pièces et actes relatifs à la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 24 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301704-20221024-2022102424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 20/10/2022

Publication : 20/10/2022

Département de la Savoie

MAIRIE DE MONT HION

Arrondissement et Canton
d'Albertville

Code Postal : 73200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-25

Le 24 octobre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 00 Votants : Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Bouzon Stéphane, Crérier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Di Marzo Monia, Nicastro Nathalie,

Secrétaire : Lopez Yannick

VOIRIE - ROUTE DES MÉRY - CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES - DEMANDE DE SUBVENTION FDEC 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux à engager : Création d'un réseau d'eaux pluviales sur la route des Méry, afin de canaliser l'eau et l'amener au ruisseau du Paret.

Ces travaux sont évalués à un montant de 11 000.00 € H.T (soit 13 200.00 € T.T.C) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère.

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre les travaux de création d'un réseau d'eau pluviale sur la route des Méry.

ACCEPTE le montant des travaux s'élevant à **11 000.00 € H.T** (soit 13 200.00 € T.T.C).

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Autofinancement de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

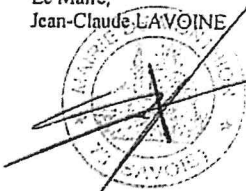
CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 24 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301704-20221024-2022102425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Publication : 28/10/2022

Département de la Savoie

MAIRIE DE MONT HION

Arrondissement et Canton
d'Albertville

Code Postal : 73200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-26

Le 24 octobre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1 (Porrovecchio Marc) Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Bouzon Stéphane, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Di Marzo Monia, Nicastro Nathalie,

Secrétaire : Lopez Yannick

VOIRIE - ENROBÉ TROTTOIR RD 925 - DEMANDE DE SUBVENTION FDEC 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'enrobé du trottoir sur la RD 925, pour améliorer l'accès PMR et pour faciliter l'entretien.

Ces travaux sont évalués à un montant de 10 947,00 € H.T (soit 13 136,40 € T.T.C) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère.

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre les travaux d'enrobé sur le cheminement piéton de la RD 925.

ACCEPTE le montant des travaux s'élevant à 10 947.00 € H.T (soit 13 136,40 € T.T.C).

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département – FDEC
- Subvention de l'Etat – DETR (prochainement)
- Autofinancement de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 24 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301704-20221024-2022102426DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Publication : 20/10/2022